



Mairie de Laragne – Montéglin

Fiche info

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **vendredi 6 juin 2008 à 20 h**, Salle du Conseil sous la présidence de **M. Auguste TRUPHEME**, Maire.

PRESENTS : Tous les membres à l'exception de **MM BERCHAUD, CHOC, DUPRAT**, et **Mme SILVE** excusés

SECRETAIRE DE SEANCE : **Mle Marie-Christine CAVALLI**

.....

REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Associations sportives

Laragne Sport Football	15 000 €
Tennis Club	3 400 €
M. S. L. L.	7 000 €
Petite Boule Laragnaise	800 €
Laragne Sports Basket	4 200 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>	<i>1 000 €</i>
Amicale des Anciens du Laragne Sport	160 €
Cyclo Club	500 €
Moto Club «Les Sans Interdits »	160 €

Société de Chasse	450 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>	110 €
La Diagonale du Fou	400 €
La Gaule Laragnaise	400 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>	300 €
Sport et Urbanisme	200 €
Taï Jitsu Club Evolution	250 €

Associations culturelles

MJC	22 500 €
Société Musicale	8 100 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>	3 990 €
Les Dançaires du Buëch	400 € M. Fell n'a pas pris part au vote
Les Amis de l'Orgue	300 €
Comité des Fêtes	14 500 € M. Berchaud n'a pas pris part au vote
Scrabble Club du Buëch	500 €
Association Philatélie Cartophilie du Laragnais	400 €
L'Echo des Vallées	600 €
Les Restoublons	400 €
Club de Bridge	200 €
Danse Passion	160 €
Arnica Montana	180 €

Associations Sociales - Scolaires

Maison Familiale Rurale	200 €
ALPE	510 €
FCPE	510 € Mme Maffren n'a pas pris part au vote
Amicale du personnel communal	460 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	2 100 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>	1 000 €

Croix Rouge	1 000 €
Secours Catholique	300 €
Sorties scolaires Primaire	3 000 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>	850 €
Association Sportive Primaire	800 €
Union Sportive du Collège	1 300 €
AMAC	110 €
Amicale du Maquis Morvan	110 €
ELA	150 €
Euro Joyeux Pinsons	1 200 €

Autres associations

U. C. A. L.	3 800 €
Sur les Chemins de Montéglin	600 €

Grandes Manifestations

Club Bouliste pour Critérium	10 000 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>	5 000 €
Auto Sport : Rallye du Laragnais	6 500 €
Société Avicole	600 €
<i>Subvention exceptionnelle</i>	1 400 €

Nouvelles demandes

Anim'Agées	200 €
Arts et Peinture du Laragnais	160 €
Club du Vieux Manoir	800 €
Familles Rurales Laragne	350 €
Les « Janri Encor »	160 €
Anciens commerçants retraités	160 €

TOTAL 116 350 €

OPERATION FACADES

Elle est reconduite pour 2008. Au périmètre existant est ajoutée la rue de l'Hôpital.

OUVERTURE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Conseil Municipal décide l'ouverture, du 7 juillet au 22 août 2008, d'un centre de loisirs sans hébergement pour les enfants de 4 à 11 ans ; les enfants de 11 à 12 ans seront accueillis en fonction des places disponibles.

La capacité d'accueil est limitée à 24 enfants de 6 à 11 ans, et à 8 enfants de 4 à 6 ans.

Cet accueil de loisirs se tiendra à l'Ecole Maternelle. Il fonctionnera chaque semaine du lundi au vendredi de 7 h 50 à 12 h 05 et de 13 h 30 à 18 h.

Lors des semaines « Poney » les enfants seront gardés y compris pendant le temps de repas. Le droit d'inscription est majoré de 15 euros pendant ces semaines.

OUVERTURE D'UNE GARDERIE DE MIDI POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

En complément de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'ouverture d'une garderie pendant le temps de midi, où les enfants pourront prendre leur repas tiré du sac.

Cette garderie fonctionnera de 12 h à 13h 30 dans la salle Chabre du gymnase.

L'inscription est hebdomadaire et le tarif est fixé à 15 euros par semaine

FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE

A l'unanimité les conseillers fixent le fonctionnement et les tarifs d'entrée à la piscine municipale.

La piscine sera ouverte du 4 juillet au 30 août 2008 inclus, du lundi au samedi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30.

Les tarifs sont de 1 euro le matin (enfants et adultes), 1 euro l'après-midi pour les enfants, 2 euros pour les adultes.

Possibilité de cartes d'abonnement (12 entrées).

PERSONNEL SAISONNIER

Le Conseil municipal décide de recruter pour l'été deux employés pour les Services Techniques et un pour le Musée.

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LA CANTINE ET LA GARDERIE DE LA MATERNELLE

Le Conseil décide de construire un bâtiment modulaire pour accueillir toutes les activités périscolaires de la maternelle.

Le coût est estimé à 150 000 euros HT.

Le Conseil sollicite des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Le Conseil fixe le taux de la redevance pour occupation du domaine public à 0,035 € le mètre de canalisation.

TAXES ET PRODUITS IRRECOURABLES

Le Conseil municipal accepte l'admission en non valeur des titres d'eau présentés par le Trésorier Municipal.

REMISE DE PENALITES

Le Conseil Municipal accepte la remise gracieuse des pénalités de retard de paiement de taxes d'urbanisme présentées par le Trésorier Municipal.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil Municipal désigne M. Alain CLARES comme correspondant Défense.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal sollicite l'aide du Département pour son programme culturel 2008.

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Le Conseil Municipal décide de reconduire à la rentrée de septembre 2008 les ateliers d'accompagnement à la scolarité à l'école élémentaire.

VIREMENT DE CREDITS

Le Conseil procède à des virements de crédits sur le budget général et sur le budget de l'eau.

MOTION

Le Conseil prend une motion pour protester contre des suppressions de postes au Collège à la rentrée prochaine.